



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS

Par arrêté du 12 décembre 2019 la Préfète informe les habitants de MONTREUIL-SOUS-PEROUSE, BALAZE, CHAMPEAUX, LANDAVRAN, POCE-LES-BOIS, TAILLIS, VAL-D'IZE, VITRE, qu'une enquête publique sera ouverte, du 3 janvier 2020 à 9 heures au 3 février 2020 à 12 heures sur la demande présentée par l'EARL VILLAURY, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de porter les effectifs de l'atelier porcs à 250 reproducteurs, 12 cochettes en quarantaine, 952 porcelets en post sevrage et 2520 porcs en engraissement soit 3472,4 animaux-équivalents implanté au lieu-dit « Villaury » à MONTREUIL-SOUS-PEROUSE et l'actualisation du plan d'épandage.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, leurs résumés non techniques et l'avis (ou information) de l'autorité environnementale, sera consultable gratuitement :

- en mairie de MONTREUIL-SOUS-PEROUSE (version papier) aux heures suivantes :
lundi, mardi et samedi de 9h à 12h, jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h30, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30
- sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>

Un poste informatique sera mis à disposition du public :

- dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, 3 avenue de la préfecture – 35000 RENNES :
du lundi au vendredi de 9h à 16h,

Des informations sur le projet présenté pourront être obtenues auprès de L'EARL VILLAURY- "Villaury" 35500 MONTREUIL-SOUS-PEROUSE.

Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées :

☛ à la mairie de MONTREUIL-SOUS-PEROUSE :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet,
- par courrier à l'attention du(de la) commissaire enquêteur.

☛ par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant en objet du courriel : « agricole - enquête publique - L'EARL VILLAURY »).

Monsieur Gilles LUCAS hydrogéologue en retraite, désigné par le Président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public à la mairie de MONTREUIL-SOUS-PEROUSE :

le vendredi 3 janvier 2020 de 9h à 12h, le jeudi 16 janvier 2020 de 9h à 12h, le jeudi 30 janvier 2020 de 14h à 17h et le lundi 3 février de 9h à 12h .

Les observations et propositions du public seront publiées sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture de Rennes et sur son site internet, ainsi que dans chacune des mairies concernées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.

